

Un jeune homme couvert d'un manteau et dont le visage était excessivement pâle, se présenta, il y a quelques jours, dans l'auberge tenue par le sieur V..., rue de Paris, à Vincennes et demanda une chambre pour la nuit. L'hôtelier se disposait à satisfaire à sa demande, lorsque ce jeune homme poussa un soupir, s'affaissa sur un fauteuil et y resta privé de sentiment.

En écartant son manteau pour lui porter secours, on reconnut avec effroi qu'il avait à la poitrine une blessure profonde paraissant avoir été faite par une arme à feu. Averti aussitôt, le commissaire de police se transporta sur les lieux accompagné du docteur Lefèvre. Le médecin constata que la plaie devait provenir d'un coup de pistolet et que la balle était fortement engagée dans le sternum.

Les soins donnés au jeune homme l'ayant fait revenir à lui, on l'a questionné. Il a déclaré qu'il se nommait Jean D..., qu'il était âgé de 24 ans et qu'il demeurait à Paris. Mais, relativement à l'origine de sa blessure, il n'a fourni que des explications confuses et embarrassées.

Son état de faiblesse n'a pas permis d'insister, et il a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

Un vol important avait été commis près de Magny (Seine-et-Marne), et l'on supposait que les malfaiteurs avaient dû prendre immédiatement, pour se réfugier à Paris, le chemin de fer dont la station est voisine. Un télégramme avertit la police; mais le convoi qui, selon toute probabilité, renfermait les voleurs, était arrivé depuis quelques instants et il leur avait été possible de s'éloigner. Cependant, les indices recueillis donnèrent à penser qu'ils ne pouvaient être à une grande distance du débarcadère, et on finit par trouver dans une maison mal famée deux hommes dont le signalement se rapportait assez exactement à celui des individus recherchés.

Ces hommes étaient porteurs de papiers paraissant en règle. Ils prétendaient arriver de Lille, et déclaraient qu'ils n'avaient pas mis le pied dans le département de Seine-et-Marne. Mais il avait plu pendant la nuit, et le commissaire fut frappé de l'aspect particulier de la boue qui souillait le bas de leurs pantalons. Or, aux environs de Magny, il existe un terrain crétacé tout à fait remarquable. On envoya chercher une petite quantité de cette terre et, à l'aide du microscope, on constata sa parfaite analogie avec celle qui adhérait aux vêtements des deux hommes. Etourdis d'un pareil résultat, ils firent des aveux à la suite desquels ils furent mis à la disposition de la justice.

Cette découverte d'un crime par le microscope rappelle un fait récent et curieux. En matin, dans une ferme, on trouva une jeune fille de neuf ans, morte avec une blessure au cou. La mère, qui peu de temps auparavant avait conduit la son enfant, fut soupçonnée de lui avoir donné la mort. A toutes les questions, elle répondit avec un grand sang-froid. Elle avait, en effet, déclaré à elle-même, amenée sa fille à la ferme, mais l'enfant s'était écartée pour cueillir des fleurs, et c'est, sans doute, pendant ce temps qu'avait été commis le meurtre. On fit chez elle des perquisitions. Elles amenèrent la saisie d'un long couteau effilé sur lequel on ne découvrit rien, si ce n'est quelques cheveux qu'on pouvait prendre également pour les poils de quelque animal. Ils étaient si menus qu'à peine pouvait-on les apercevoir à l'œil nu. Le commissaire de police, qui remarqua le fait, interrogea la femme :

— En effet, dit-elle sans se déconcerter, en rentrant à la maison, j'ai tué un lapin avec ce couteau.

L'arme fut soumise à un examen microscopi-

que. Bien que le couteau eût été lavé avec soin, on découvrit, en débarrassant le manche de son enveloppe, quelques traces de sang, non pas le sang d'un animal, d'un lapin, mais le sang d'un être humain. Il n'y avait pas à s'y tromper; car les globules qui forment la matière colorante du sang humain diffèrent essentiellement, pour la forme et la grosseur, de ceux du sang des animaux.

Ensuite, on examina les cheveux ou poils. Etranger aux faits de l'accusation, le microscope déclara que c'étaient des poils d'écureuils.

Là encore il ne pouvait s'y tromper, car, examinés au microscope, les poils d'un animal diffèrent tellement de ceux d'un autre, non-seulement sous le rapport de la grosseur, de la teinte, etc., mais encore sous celui de la construction physique, que toute erreur est impossible. Or la jeune fille portait une sorte de berthe en poil d'écureuil. Sans doute le couteau avait glissé sur ce vêtement, dont il avait emporté quelques poils.

Les jurés regardèrent cette preuve comme suffisante; la femme fut condamnée, et, avant l'exécution, elle fit l'aveu complet de son crime.

L'Abécille cauchoise raconte l'anecdote suivante :

Jeudi dernier, un monsieur, se rendant au Havre par le chemin de fer avec un panier contenant deux pigeons voyageurs, descendit à la station d'Yvetot, interrompant ainsi son voyage pour aller demander à dîner, sans façon, à un sien ami habitant une commune voisine de notre ville. N'ayant pas trouvé cet ami, qui était parti le matin pour aller voir l'exposition de Rouen, le monsieur prit le parti d'entrer dans un restaurant. En entrant, il remet son panier de pigeons au garçon et demande à dîner. Au bout de quelque temps, on lui sert une fricassee qu'il avale avec d'autant plus d'appétit que cette bienheureuse fricassee s'était fait passablement attendre.

Son dîner terminé, notre monsieur demande la carte et paie; puis, prenant sa canne et son chapeau et s'adressant au garçon :

— Garçon! dit-il.  
— Voilà, monsieur.  
— Donnez-moi mes pigeons.

A ces mots, le garçon se trouble et change de couleur; enfin, pressé de s'expliquer, il balbutie cette réponse :

— Monsieur, vous venez de les manger.  
— Qu'est-ce que vous dites-là?  
— J'ai cru que c'était pour ça que vous me les aviez remis; mais...

— Mais quoi?  
— Si vous en voulez d'autres, monsieur, le cuisinier vient d'en tuer deux qui ne sont pas encore plumés.

Sans la crainte de Dieu et des hommes, le monsieur, en entendant ces paroles, aurait tout simplement assommé le garçon.

— Dimanche dernier, à Alexandrie (Piémont), a été trouvé près des Vieux-Bastions, tué par un coup de pistolet, qui l'avait horriblement défiguré, le colonel Baudry, intendant des subsistances françaises, excellent homme, jouissant de l'estime générale. Il avait endossé l'habit bourgeois pour accomplir son projet de suicide. On a trouvé sur lui un billet portant que des fraudes ayant été découvertes dans les subsistances militaires françaises, sans qu'il n'en eût eu connaissance, et se trouvant peut-être en position d'aggraver la condition de plusieurs employés, il avait résolu de mettre fin à son existence. Cet événement a produit une douloureuse impression à Alexandrie.

L'Ardèche vient de produire une importante inondation qui a emporté 50 mètres de la chaussée d'Aubenas et 300 mètres de Pont-laville sur la route de Viviers à Clermont. Quatre fabriques ont été emportées.

La fête de Schiller sera célébrée avec éclat le 10 novembre, dans toute l'Allemagne; mais il est probable qu'elle ne sera nulle part plus brillante qu'à Berlin. Toutes les classes, tous les âges rivalisent de zèle pour fêter dignement le plus national des poètes de l'Allemagne et les Beaux-Arts y concourent par tous les moyens dont ils disposent. La Cour et les ministres ont promis leur aide au comité organisé pour la fête. La princesse de Prusse s'y intéresse particulièrement; elle est de la maison douairière de Weimar et est restée fidèle aux traditions littéraires de sa famille.

Les nouvelles de Barcelone, au sujet des sociétés de crédit sont déplorables: la plupart sont dans un triste état et prêtes à tomber en faillite. Le directeur d'une de ces sociétés s'est enfui, emportant 20,000 piastres. Le papier à imprimer est devenu si rare que dans beaucoup d'imprimeries il a fallu discontinuer les travaux. La presse réclame avec instance l'importation libre du papier étranger.

**THÉÂTRE DES AMATEURS**

Jeudi 20 octobre, spectacle à 6 h. 1/2 :

1. SIMPLETTE LA CHEVRIÈRE, vaud. 1 acte.
2. L'AUMONIER DU RÉGIMENT, vaud. 1 acte.
3. LA MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, comédie vaudeville en un acte.

Prix des places : Première galerie, 1 f. 50 c. - Stalles de parquet, 1 f. 50 c. - Parquet, 1 f. - Amphithéâtre, 75 c. - Parterre, 50 c.

KERMESSES.

Dimanche 23 octobre.

Lys-lez-Lannoy, Prêmesques, Tressin.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

**CHEMIN DE FER DU NORD.**  
Produits de la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 1859.

Nombre de voyageurs, 195,804.	
Produit des voyageurs. . . . .	483,947 20
Bagages, marchandises, etc. . . . .	812,549 53
Produit total. . . . .	1,296,496 73
Semaine correspondante de 1858.	
Nombre de voyageurs, 160,171.	
Produit des voyageurs. . . . .	483,099 04
Bagages, marchandises, etc. . . . .	721,205 32
Produit total. . . . .	1,204,304 36
Différence en plus pour 1859.	92,192 37
Soit : 7 65 %.	
Produit par kilomètre.	
1859 — 964 kilomètres exploités.	1,345 »
1858 — 919 idem	1,310 »
Différence en plus pour 1859.	35 »
Soit : 2 67 %.	
Produit total du 1 <sup>er</sup> (1859.	42,892,043 25
janvier au 7 octobre. (1858.	41,305,776 81
Différence en plus pour 1859.	1,586,266 44
Soit : 3 84 %.	

**ANNONCES**

**LEÇONS DE FRANÇAIS & D'ARITHMÉTIQUE**  
M. MALARD, rue du Grand-Chemin, 42. (1659)

**LEÇONS D'ANGLAIS**  
TRADUCTION  
CORRESPONDANCE COMMERCIALE  
CONVERSATION  
S'adresser au bureau du journal. 1665

**TAPIS**  
**DEBISSCHOP-GRAU**  
Fabricant à Roubaix, 19, rue St-Georges  
(MAGASINS A PARIS, rue Montmartre, 132)  
GRAND CHOIX DE TAPIS POUR APPARTEMENT.  
MOQUETTES POUR MEUBLES ET VOITURES.  
DESSINS SPÉCIAUX POUR ÉGLISE.  
PRIX DE FABRIQUE.  
EXPOSITION UNIVERSELLE 1855  
MÉDAILLE DE DEUXIÈME CLASSE  
AVEC CETTE MENTION :  
« Pour ses Tapis-Moquettes. »  
Des échantillons sont adressés aux personnes qui en font la demande. 1631

**DÉPOT DE FABRIQUE DE DRAPS ET NOUVEAUTÉS**  
**POUR PANTALONS, PALETOTS, CRAVATES & GILETS**  
**OUVERTURE de la vente des NOUVEAUTÉS D'HIVER de la maison AUG. CAZY et Cie**  
**A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI**  
**MAGASIN SPÉCIAL** pour l'EXPOSITION des RICHES NOUVEAUTÉS anglaises et indigènes; spécialité de DRAPS et ÉTOFFES pour dames, livrés directement au détail à plus de 30 à 40 pour cent en-dessous des prix ordinaires, et vendus à la grande mesure de 0,74 centimètres.

La maison AUG. CAZY et Cie, montée sur la plus vaste échelle, attire l'affluence non-seulement par des assortiments considérables qui n'existent pas ailleurs, mais encore par la qualité supérieure et le bon goût de ses étoffes, la perfection de ses produits, la loyauté dans ses opérations et la grande modicité de ses prix qui fait jouir ses acheteurs d'une économie réelle de plus de 30 à 40 pour cent sur les prix les plus réduits des autres maisons, par la raison toute simple que la majeure partie de ses articles arrivent directement de fabrique, ou sont achetés au comptant sur les lieux de production, évitant par là au consommateur les bénéfices des commissionnaires, maisons de gros, intérêts des capitaux dans les crédits, frais énormes de commis-voyageurs, pertes éventuelles dans les faillites, bénéfices des détaillants, etc. Avec tous ces avantages réunis, on comprendra facilement pourquoi la maison AUG. CAZY et Cie vend la riche nouveauté à plus de 30 à 40 pour cent au-dessous des prix de n'importe quelle autre maison. La vogue et la confiance que cette maison s'est acquise depuis l'ouverture de son dépôt à Tournai, avant donné lieu à l'imitation de ses enseignes et circulaires, le consommateur dans son intérêt personnel, est prié de faire attention au nom et à l'adresse : AUG. CAZY & Cie, à LA VILLE DE VERVIERS, rue des Chapeliers, 22, à Tournai.

**Aperçu de quelques articles vendus à la grande mesure de 0,74 centimètres.**

Drap noir, grande largeur, à . . . . .	2.75	2.50	3.00	3.50	Drap bronze . . . . .	3.75	4.50	5.00	6.00	7.00	8.50	Duffel, toutes nuances, pour paletots . . . . .	5.00	5.50	6.00
Amazone pour pantalons et burnous . . . . .	3.75	4.00	4.75	5.25	Id. brun, bleu et autres nuances . . . . .	4.50	3.00	3.50	6.50	8.50	Velours-laine, bleu, noir et brun. . . . .	6.50	7.50	8.00	8.50
Cachemire croisé . . . . .	5.50	6.00	6.50		Cuir gris gendarme à . . . . .					8.00	Id. qualité extra supérieure . . . . .	9.00	9.75	10.50	
Impérial croisé . . . . .	6.75	7.50	8.00	8.50	Étoffes d'hiver pour pantalon Hautes nouveautés . . . . .	7.00	7.50	8.00	8.50	9.50	Waldavas, toutes nuances, qualités extra . . . . .	10.50	11.50	12.50	13.00
Impérial croisé extra . . . . .			10.50	11.50	Étoffes anglaises diagonales et bandes . . . . .	10.50	11.00	11.50	12.50		Chenilles anglaises et Himalaya . . . . .		9.50	14.00	
Cuir-laine et satin laine extra pour pantalons . . . . .	3.50	4.50	5.25	6.00	Castorine noire, bleu et brune . . . . .	2.75	3.00	4.00	4.50		Étoffes pour burnous de dames 3.75 jusqu'aux plus belles qualités. . . . .				
Cuir-laine et Satin-laine fort et fin . . . . .			7.00	7.50							Draps étrangers prima et satin-laine . . . . .	12.00	13.00	16.00	
Id. qualité extra supérieure . . . . .			9.00	9.75											

Grand choix de cravates cachemire, cache-nez en peluche et chenilles, depuis 1.50 jusqu'à 14.00. — Cravates, cols en soie et écharpes, à 0.50, 0.75, 1.00, 1.25, 1.50, 1.75, 2.00, 2.25, 2.50 à 6.00. — Gilets cachemire, poil-de-chèvre, velours-soie, matelassés, à 2.50, 3.00, 3.75, 4.00, 4.50, 5.00, 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 9.50, jusqu'à 20.00, généralement tout ce qui se fait de plus nouveau. Grand choix de soieries noires pour robes, de 2.25 à 9.00. — Assortiment de foulards de Lyon et des Indes, depuis 2.10, garantis pure soie, — et une infinité d'autres articles.

**AVIS TRÈS IMPORTANT.** — La maison AUG. CAZY et Cie, défiant toute concurrence et voulant offrir à l'acheteur toutes les garanties possibles, accorde dix jours pour échanger, sans aucune perte, toutes marchandises qui ne conviendraient plus, et même en rembourser le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. — Aucune personne n'étant chargée de la vente de nos marchandises, on est prié de s'adresser directement au dépôt RUE DES CHAPELIERS, 22, A TOURNAI (deux maisons au-dessus de la Boucherie). 1646